Réf. Farde e-Assemblées : 2625302

N° OJ : **46**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 6.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 et 76210/32101 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 6.500,00 EUR réparti comme suit aux associations suivantes :

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :
1) 1.000,00 EUR à l'asbl Service International de Recherche, d'Education et d'Action Sociale pour le festival" Let's Art Haïti;
2) 2.000,00 EUR à l'asbl La Troupe du Possible pour l'introduction et l'orchestre de la fin du monde;
3) 2.000,00 EUR à l'asbl Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen pour l'évènement « Libération de Bruxelles, 80 ans après ».

* à l'article 76210/32101 du budget ordinaire 2024 :
4) 1.500,00 EUR à la srl Studio Jacopo Pagin pour l'évènement "Cantique des cantiques".

Annexes :